



Collège Gérard CAFE

☎ : 05 96 74 19 36

@ : [cc.9720447d@ac-martinique.fr](mailto:cc.9720447d@ac-martinique.fr)

**Remise des Manuels Scolaires  
&  
REINSCRIPTIONS 2023 - 2024**

Chers Parents,

Cette année, pour procéder à l'inscription de votre enfant auprès de la Vie scolaire, il faudra au préalable :

- Avoir remis tous les manuels en salle polyvalente.
- Etre en règle avec le service d'Intendance.

		Horaires
<b>Judi 29 juin 2023</b>	Remise des manuels de 5 <sup>ème</sup> + livres empruntés au CDI  <b>Inscriptions en 4<sup>ème</sup></b>	Matin : 7h30 - 13h00  Après-Midi : 14h00 – 16h30
<b>Judi 29 juin 2023</b>	Remise des manuels de 6 <sup>ème</sup> + livres empruntés au CDI  <b>Inscriptions en 5<sup>ème</sup></b>	
<b>Vendredi 30 juin 2023</b>	Remise des manuels de 4 <sup>ème</sup> + livres empruntés au CDI  <b>Inscriptions en 3<sup>ème</sup></b>	7h30 – 13h30
<b>N. B. : Pour les retardataires, les inscriptions et Réinscriptions reprendront le mardi 28 août et le mercredi 29 août 2023 de 8h00 à 12h00.</b>		

Les élèves devront OBLIGATOIREMENT se présenter en uniforme.

**En cas de perte (ou détérioration) de manuel, il devra être remboursé à l'Intendance.**

Pièces à fournir :

- **Quitus du CDI (remis lors de la remise des manuels scolaires du collège)**
- **Photocopie du livret de famille : si changement d'Etat Civil**
- **1 attestation d'assurance obligatoire 2023-2024 (au plus tard à la rentrée)**
- **1 photocopie du carnet de vaccination**
- **RIB du responsable financier et légal pour tous les élèves de l'établissement.**
- **5 € (chèque ou espèces) pour la cotisation facultative aux activités du Foyer Socio-éducatif (un reçu vous sera remis)**
- **Photocopie de la pièce d'identité des élèves entrant en 3<sup>ème</sup> UNIQUEMENT.**

**DEMI-PENSION :**

Les élèves Demi-Pensionnaires déjeunent au Restaurant Scolaire du Lycée Raymond NERIS, le lundi, le mardi et le jeudi. Les parents sont donc invités à inscrire leurs enfants à la demi-pension au moment des inscriptions. L'inscription à la demi-pension est **un engagement trimestriel**. Le changement de qualité n'est pas accepté en cours de trimestre sauf cas de force majeure ou cas dérogatoire dûment motivé, faisant l'objet d'une demande écrite auprès du Chef d'Etablissement.

- **Le paiement de l'avance de 50€ pour l'inscription de la demi-pension doit être fait en « Espèces », « Chèque » ou « Carte Bleue » le jour de l'inscription.**
- ❖ **Après avoir reçu l'avis aux familles, courant des mois de Novembre 2023, Mars 2024 et Mai 2024, vous pourrez effectuer le paiement à l'Intendance (les lundis et jeudis de 7h30 à 12h00) ou en ligne (via le site du Collège). En cas de difficulté, vous pouvez vous rapprocher de Mme l'Assistante Sociale ou du Chef d'Etablissement.**

**Lors de l'inscription, vous seront remis :**

- **Les bulletins scolaires**
- **La liste de matériel scolaire 2023-2024.**

N.B. : Le nouveau carnet de correspondance sera remis et signé à la rentrée scolaire.



**SEUL UN RESPONSABLE LEGAL (OU TUTEUR) EST AUTORISÉ A INSCRIRE UN ELEVE**